

*Le point de vue de l'islam sur la célébration de la
nuit de l'Isrâ (voyage nocturne) et du Mi'râj
(l'ascension) pendant le mois de rajab*

[Français]

حكم الاحتفال بليلة الإسراء والمعراج في شهر رجب وغيره

[فرنسي]

Cheikh Ben Baz

عبد العزيز بن عبد الله بن باز

Traducteurs : Muhammad Nuckchedy

ترجمة: محمد إبراهيم نكشدي

Correcteurs : Abu Hamza Al-Germâny

مراجعة: أبو حمزة الجرمانى

Bureau de prédication islamique de Rabwah (Riyadh)

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة بمدينة الرياض

2007 – 1428

islamhouse.com

Au nom d'Allah l'Infiniment Miséricordieux le Très Miséricordieux

Le point de vue de l'islam sur la célébration de la nuit de l'Isrâ (voyage nocturne) et du Mi'râj (l'ascension) pendant le mois de rajab

Louange à Allah, et que la paix et la bénédiction soient sur son Messager, sur sa famille et ses compagnons.

L'événement de l'Isrâ (voyage nocturne) et du Mi'râj (l'ascension) est, sans nul doute, un des grands signes d'Allah ﷻ prouvant la véracité de son Messager Muhammad ﷺ et le rang élevé qu'Allah ﷻ lui a accordé. C'est aussi, une évidence de l'admirable pouvoir d'Allah et de son élévation - gloire à lui - au-dessus de toutes ses créatures. Allah ﷻ dit :

« Gloire et pureté à celui qui de nuit, fit voyager son serviteur de la Mosquée sacrée à la Mosquée Al-Aqsâ (Jérusalem) dont nous avons béni l'alentour, afin de lui faire voir certaines de nos merveilles ; car il est vraiment, celui qui entend tout et qui voit tout. »

^[1]

Il a été transmis, sans interruption, que le Prophète ﷺ fut élevé jusqu'au septième ciel, on lui ouvrit les portes célestes qu'il pénétra successivement. Ensuite, son Seigneur (gloire à lui) lui parla de ce qu'il voulut et lui prescrivit l'accomplissement des cinq prières.

Allah ﷻ lui avait, d'abord prescrit cinquante prières, mais notre Prophète ﷺ continua à retourner vers lui afin de lui demander un allègement, ce qu'il accepta. Elles furent réduites à cinq prières. L'acte obligatoire en lui-même est au nombre de cinq, mais en réalité, elles valent cinquante prières en récompense. Ceci, car chaque bonne action en vaut dix. La louange et la gratitude reviennent à Allah ﷻ pour toutes ses faveurs.

La nuit, où se produit l'Isrâ et le Mi'râj, ne fut pas déterminée dans les hadiths authentiques, ni pendant le mois de *rajab* et n'importe quel autre mois d'ailleurs. Cependant selon les savants du hadith, tout ce qui a été rapporté à ce sujet n'a pas été authentifié comme étant la parole du Prophète ﷺ. La sagesse parfaite appartient à Allah ﷻ qui a effacé des mémoires des gens toute trace de sa date. Par ailleurs, même si sa date était réellement déterminée, il serait interdit

J'espère que les preuves que l'on a citées, suffiront et convaincront celui qui cherche la vérité et rejettera cette innovation (c.-à-d. la célébration de la nuit de l'Isrâ et du Mi'râj), et mettra en garde contre cela sachant qu'elle n'a rien à voir avec l'Islam. De même, sachant qu'Allah ﷻ nous a ordonnés de conseiller sincèrement les musulmans et de leur montrer ce qu'il leur a légiféré en religion, et afin de ne pas dissimuler la science, j'ai cru bon attirer l'attention de mes frères musulmans sur cette innovation, qui s'est tellement répandue dans beaucoup de pays et que certaines gens considèrent comme faisant partie de la religion.

Nous demandons à Allah ﷻ l'amélioration de la situation de tous les musulmans, de leur accorder la compréhension de la religion, et de nous accorder, ainsi qu'à eux, l'adhésion à la vérité, et de nous y maintenir et d'abandonner ce qui vient à son encontre. C'est lui le Maître de tout cela, et c'est lui, qui est capable (de nous accorder ce que nous avons demandé). Que la paix, la bénédiction et le salut soient sur son serviteur et son Messager, notre Prophète Muhammad, sur sa famille et ses Compagnons.

Extrait du livre : Mise en garde contre les innovations de Cheikh Ibn Baz

Traduit par : Mohammad Ibrahim Nuckcheddy

Revu et corrigé par
Abu Hamza Al-Germâny

www.islamhouse.com

1[1]. Le Coran: Sourate 17, Al-Isrâ, verset 1.

1[2]. Le Coran: Sourate 5, Al-Mâidah, verset 3.

1[3]. Le Coran: Sourate 42, Ach-Chourâ, verset 21.

1[4]. Sahîh Al-Boukhary: Vol. 3, hadith 861. Sahîh Mouslim: Vol. 3, hadith 4266.

1[5]. Sahîh Mouslim: Vol. 3, hadith 4267.

1[6]. Sahîh Mouslim: Vol. 2, tradition 1885.

1[7]. Sunan Abou Dawoud: Vol. 1, hadith 4590. Sunan Tirmithy: Vol. 10, hadith 43. Sunan Ibn Mâjah: Vol. 1, hadith 42.

1[8]. Le Coran: Sourate 5, Al-Mâidah, verset 3.

